



Plus d'information sur l'image Manifestation du Collectif R à Lausanne, 2017.

© JEAN-CHRISTOPHE BOTT / Keystone

3 minutes de lecture

Migrations Vaud

Boris Busslinger

Publié mardi 31 octobre 2017 à 14:20, modifié mercredi 1 novembre 2017 à 07:42.

La mort du requérant gambien en prison met en lumière les failles de la procédure

A la suite d'une erreur sur la personne, un ressortissant gambien de 23 ans est envoyé en cellule. Il est retrouvé mort le lendemain. Dans quelles conditions est-il décédé et pourquoi une telle confusion a-t-elle été commise? Une pratique administrative aléatoire apporte une partie des réponses

Dans un communiqué paru samedi dernier, la police cantonale vaudoise annonçait qu'un ressortissant gambien de 23 ans, Lamin F., avait trouvé la mort mardi dernier dans une cellule du centre de police de la Blécherette, à Lausanne. Après vérification, il s'est avéré qu'une erreur avait été faite sur la personne et que l'individu décédé était un requérant pris en charge par le canton de Vaud et hébergé au centre d'asile d'Ecublens. La personne interpellée par des gardes-frontières en gare de Lausanne était également gambienne, avait le même prénom et était née le même jour que son homonyme, qui devait être renvoyé sous peu en Italie.

Lire aussi: [Le malaise du parlement face au centre de détention de Granges](#)

Interpellé par les gardes-frontière d'après un signalement des autorités lucernoises à la recherche de ce dernier, Lamin F. a d'abord été hospitalisé au CHUV en raison d'un malaise: le jeune homme souffrait d'épilepsie. Il a ensuite été transféré en cellule. Le lendemain, les gardes ont découvert son corps sans vie. Le Ministère public et la justice militaire mènent l'enquête pour déterminer les causes de son décès. La situation soulève par ailleurs une autre question cruciale: comment expliquer la confusion des autorités?

Identification peu fiable

Le Point d'eau, centre pour démunis qui accueille également beaucoup de migrants en situation précaire, avance une hypothèse: «Tout d'abord, il y a énormément d'homonymes originaires d'Afrique subsaharienne. Ensuite, pour ce qui concerne la date de naissance, ces données leur sont attribuées», explique François Chéraz, directeur. Il poursuit: «Les mères gambiennes n'accouchent pas toujours à l'hôpital. Elles s'y rendent

fréquemment a posteriori, où leur nouveau-né est enregistré au premier jour du mois. Si un individu ne dispose d'aucune information sur sa naissance ou ne désire pas en fournir à son arrivée en Europe, une date aléatoire lui est attribuée par les autorités du pays par lequel il est arrivé sur le continent - dans ce cas, l'Italie. Il s'agit souvent d'une date de début d'année, comme le 1er janvier», explique le Lausannois.

La fondation ajoute de son côté des informations supplémentaires, comme des numéros de téléphone, pour différencier les homonymes nés le même jour dans ses dossiers. En Suisse, le Secrétariat d'Etat aux migrations affirme quant à lui ne pas utiliser cette pratique aléatoire, dont la mauvaise interprétation aura été fatale à Lamin F.

Politisisation du drame

Député au Grand Conseil vaudois pour Ensemble à gauche, Jean-Michel Dolivo a déposé une intervention sur la mort du jeune Gambien lors de la séance hebdomadaire de ce mardi. Joint par téléphone, il demande des explications: «Même si une erreur d'interpellation a été commise, ce monsieur a vraisemblablement dû indiquer qu'il était pris en charge par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants», déclare-t-il. Et d'ajouter: «Il n'avait commis aucun délit et n'était pas en situation irrégulière, pourquoi ne pas éclaircir la situation avant de le mettre en prison?» L'avocat vaudois s'insurge également contre le «flagrant délit de faciès» des gardes-frontière, qui ont manifestement arrêté Lamin F. «parce qu'il était Noir».

Une manifestation aura lieu ce mercredi à l'initiative du **Collectif R**, qui accueille à Lausanne des requérants déboutés. Le groupe, qui déclare «ne pas être surpris par ce drame», affirme être constamment témoin d'abus, de maltraitance et d'incompétence. Il dénonce le «manque de considération de la part de toutes les entités dans cette affaire». Contacté, le Département vaudois des institutions et de la sécurité s'est refusé à tout commentaire tant que la procédure est en cours.